

Définition et mesure

Les accidents du travail sont des événements soudains et parfois violents qui interviennent par le fait ou à l'occasion du travail et provoquent une lésion ou le décès du travailleur. Les comparaisons internationales des accidents du travail sont limitées par des différences de comptabilisation et de sources de données. La comparabilité s'est néanmoins améliorée depuis l'adoption en 1998 d'une résolution de l'OIT sur « les statistiques des lésions professionnelles résultant d'accidents du travail » qui recommande de saisir les données relatives à tous les accidents du travail entraînant une absence du travail d'au moins un jour (à l'exclusion du jour de l'accident) sur une période de référence donnée (généralement un an).

Les chiffres rapportés ici sont rassemblés par Eurostat à l'aide d'un questionnaire harmonisé couvrant les pays de l'Union à 15 et la Norvège, étendu aux autres pays de l'OCDE pour lesquels les données sont disponibles dans Laborsta, base de données de l'OIT sur les statistiques du travail. Les lésions non mortelles sont limitées aux lésions qui entraînent une absence du travail de plus de trois jours dans les pays d'Europe et au Japon, de six jours ou plus en Australie, et d'un ou plusieurs jours dans les autres pays. La fréquence des accidents du travail mortels et non mortels est exprimée en nombre d'accidents du travail sur 12 mois consécutifs pour 100 000 travailleurs. La gravité des lésions professionnelles est mesurée par le nombre de jours de travail perdus du fait d'accidents du travail pour 100 000 travailleurs.

Les accidents sur le lieu de travail sont la manifestation la plus visible des risques du travail rémunéré. La plupart des accidents du travail sont non mortels. En 2003, c'est en Turquie, en Corée et au Mexique que les accidents du travail mortels étaient le plus fréquents, et au Royaume-Uni et en Suède qu'ils l'étaient le moins (tableau CO4.1), et leur nombre a diminué depuis 1995 dans tous les pays pour lesquels on dispose de données. Les accidents non mortels sont plus courants, et s'échelonnent en 2003 entre 1 200 cas pour 100 000 travailleurs aux Pays-Bas et 6 500 cas en Espagne; ils semblent avoir reculé dans tous les pays sauf l'Espagne (graphique CO4.2). Aux États-Unis, ce recul peut être dû au resserrement des règles de l'assurance, qui a incité les employeurs à sous-déclarer les accidents mineurs ou à proposer aux salariés blessés une réduction des horaires de travail : il s'ensuit que, en raison de l'importance des accidents qui n'entraînent qu'une diminution de l'activité (1 200) ou qui n'entraînent pas de journées perdues (3 200 cas; Ruser, 2002), le nombre total de lésions professionnelles (6 200 cas pour 100 000 travailleurs en 2000) est plus de trois fois celui des accidents du travail entraînant une absence qui figurent au tableau CO4.1.

Les accidents du travail aussi bien mortels que non mortels sont fortement concentrés dans l'agriculture, certaines industries manufacturières, le bâtiment/travaux publics et le transport routier. Les travailleurs de ces secteurs sont essentiellement des hommes adultes; les travailleurs de 45 à 54 ans représentent plus de la moitié de tous les accidents mortels (et les travailleurs de 25 à 44 ans plus de la moitié des accidents non mortels). En Europe, une

baisse de 25 % des accidents mortels depuis 1995 s'est accompagnée d'une plus grande concentration des accidents du travail chez les travailleurs âgés. Si les déplacements sectoriels de l'emploi expliquent en partie la baisse du nombre d'accidents du travail aux États-Unis, cette baisse s'est manifestée dans tous les secteurs (en tous cas pour les accidents non mortels).

La durée moyenne des absences du travail dues à des accidents du travail a été inférieure à six jours en 2001, mais proche de huit jours en Espagne. Aux États-Unis, le nombre médian de jours de travail perdus en raison d'accidents du travail a été de six jours par travailleur à plein-temps. Dans tous les pays, la durée de ces absences est particulièrement élevée dans le secteur manufacturier, dans l'agriculture et dans le bâtiment/travaux publics.

Les accidents du travail entraînent des coûts économiques importants pour les travailleurs, les entreprises et les collectivités. S'ils sont difficiles à chiffrer, les estimations de ces coûts et de ceux des maladies professionnelles se sont situées entre 0.4 et 4 % du PIB dans plusieurs pays d'Europe (Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, 1998). La réduction du nombre d'accidents du travail exige un environnement de travail où les salariés ont les compétences et la formation voulues pour accomplir les tâches qu'implique leur poste, et des incitations aux entreprises pour qu'elles évitent la survenue de ces accidents.

Indicateurs de l'état de la société : Absence au travail pour maladie (HE4).

Indicateurs de réponse de la société : Dépenses sociales publiques (EQ5), Dépenses de santé (HE2).

CO4.1. Les accidents du travail mortels sont plus fréquents en Turquie, en Corée et au Mexique que dans les autres pays de l'OCDE

Accidents mortels et non mortels en 2003 pour 100 000 travailleurs, nombre de jours de travail perdus par travailleur considéré en 2001

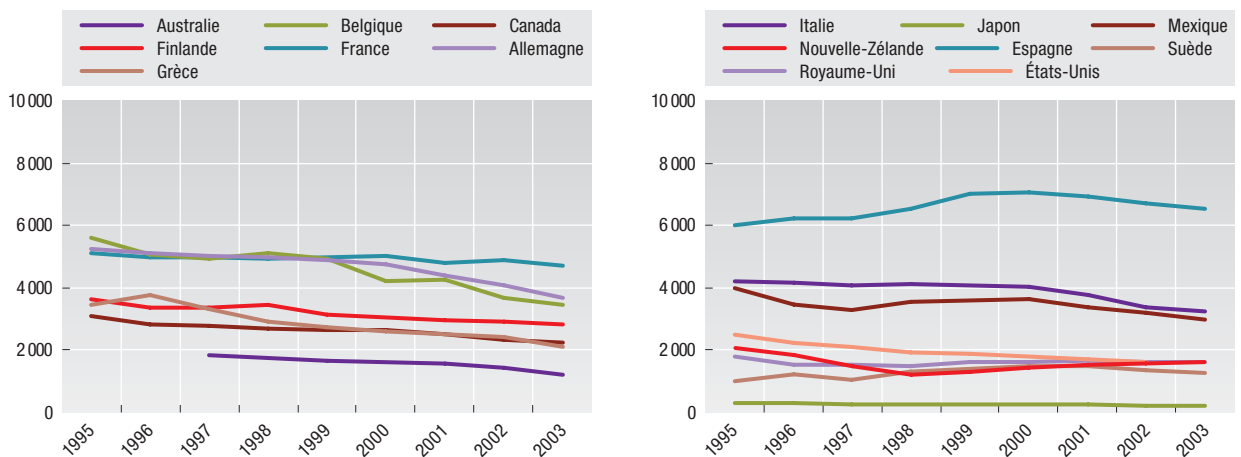
	Accidents du travail			Accidents du travail non mortels par secteur			
	Mortels	Non mortels	Jours perdus par travailleur impliqué	Agriculture	Industries manufacturières	Construction	Transport
<i>Domages compensés</i>							
Australie	2.0	1 230	6.0	2 561	2 070	2 201	2 056
Finlande	2.7	2 847	5.7	5 226	3 339	5 908	3 534
Allemagne	3.5	3 674	4.3	12 160	3 432	7 029	3 702
Luxembourg	3.6	5 033	..	9 795	4 887	10 812	4 415
Belgique	3.9	3 456	5.7	5 387	3 572	6 398	3 898
Grèce	3.9	2 090	..	1 265	3 226	4 519	1 820
Nouvelle-Zélande	5.2	1 605
France	5.4	4 689	5.9	4 778	4 232	10 066	6 123
Canada	6.1	2 227	5.7	2 212	3 914	3 428	2 650
Corée (2001)	15.5
<i>Domages rapportés</i>							
Royaume-Uni	1.0	1 614	..	2 139	1 519	2 493	1 868
Suède	1.6	1 252	5.3	1 355	1 717	2 090	1 583
Pays-Bas	1.8	1 188
Danemark	2.4	2 443	..	1 284	4 141	3 773	2 991
Japon	3.1	233	..	1 028	287	584	440
Norvège	3.1	3 325	..	3 161	5 563	5 835	4 448
Hongrie	3.4	656	..	748	1 235	469	960
Irlande	3.9	1 262
République tchèque	4.5	1 872	6.4	3 947	3 256	3 429	1 966
République slovaque	4.7	801	5.1	2 720	1 601	2 049	882
Pologne	4.9	..	5.0
Italie	5.6	3 267
Espagne	6.0	6 520	7.7	2 401	8 820	13 651	6 526
Autriche	6.6	2 629
États-Unis	8.0	1 626	6.0
Portugal	8.4	4 054	..	880	5 773	6 851	3 624
Mexique	12.0	2 968
Turquie (2001)	20.6

Note : Les pays sont classés par ordre croissant d'accidents mortels. Les chiffres des fréquences des lésions mortelles et non mortelles pour les pays de l'Europe à 15 et la Norvège sont pondérés en fonction de la structure de l'emploi de l'Europe à 15 (par branche d'activité).

Source : Base de données Laborsta du BIT; Base de données NewCronos d'Eurostat; et site web du BLS sur les accidents du travail mortels et les lésions professionnelles (www.bls.gov/iif/).

CO4.2. Les accidents du travail non mortels reculent dans la plupart des pays

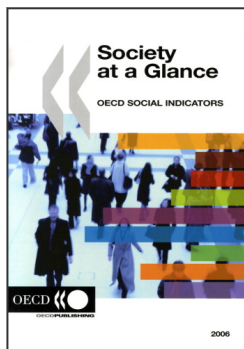
Accidents du travail non mortels par 100 000 travailleurs, 1995 à 2003



Source : Base de données Laborsta du BIT; Base de données NewCronos d'Eurostat.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/552432835786>

Pour en savoir plus ■ Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (1998), *Impact économique de la santé et de la sécurité au travail dans les États membres de l'Union européenne*, Bilbao. ■ Ruser, J. (2002), *Measuring Workplace Safety and Health: general considerations and the US case*, US Bureau of Labor Statistics, séminaire CEEONU-Eurostat-BIT sur la mesure de la qualité de l'emploi, Genève, mai.



Extrait de :
Society at a Glance 2006
OECD Social Indicators

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/soc_glance-2006-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2007), « Accidents du travail », dans *Society at a Glance 2006 : OECD Social Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/soc_glance-2006-33-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.